

Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^e siècle



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

– Juillet 2019

Sommaire

Master MEEF « Encadrement éducatif »

1. **Référentiel des compétences professionnelles**
2. **Ventilation du temps global de formation (toutes modalités associées)**
3. **Objectifs, axes et attendus de formation**
 - a. Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
 - b. Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
 - c. Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Master MEEF « Encadrement éducatif »

1- Référentiel des compétences professionnelles

Compétences conseiller principal d'éducation (8 C)

- **C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps**
- **C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement**
- **C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement**
- **C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire**
- **C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif**
- **C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative**
- **C7. Participer à la construction du parcours des élèves**
- **C8. Travailler dans une équipe pédagogique**

Compétences communes (14 CC)

- **CC1. Faire partager les valeurs de la République**
- **CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.**
- **CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage**
- **CC4. Prendre en compte la diversité des élèves**
- **CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation**
- **CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques**
- **CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication**
- **CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier**
- **CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier**
- **CC10. Coopérer au sein d'une équipe**
- **CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative**
- **CC12. Coopérer avec les parents d'élèves**
- **CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école**
- **CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**

1- Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	2- Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	3- Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
<p>CC1. Faire partager les valeurs de la République</p> <p>CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire.</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12. Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<p>C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps</p> <p>C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement</p> <p>C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement</p> <p>C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire</p> <p>C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif</p> <p>C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative</p> <p>C7. Participer à la construction du parcours des élèves</p> <p>C8. Travailler dans une équipe pédagogique</p> <p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p>	<p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>

2 – Ventilation du temps global de formation (toutes modalités associées)

L'ensemble du parcours de formation de master MEEF correspond, selon les normes en vigueur au niveau européen, à une charge de travail pour l'étudiant/fonctionnaire stagiaire comprise entre 3000 et 3600 heures. La formation comprend des activités diversifiées correspondant pour l'étudiant/le fonctionnaire stagiaire au minimum à l'équivalent de 800 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique hors stage.

Ces activités peuvent notamment comprendre et articuler, dans la visée d'une formation intégrée :

- 1) des enseignements en présentiel (dont des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux pratiques, des séminaires, des groupes d'analyse de pratique, notamment des sessions de co-développement entre pairs) ;
- 2) des enseignements à distance et des enseignements mobilisant des outils numériques ;
- 3) des séquences d'observation et de mise en situation professionnelle ;
- 4) des projets de recherche individuels ou collectifs.

Le travail personnel s'appuie sur ces différentes activités.

Plus particulièrement, la formation s'attache à réserver :

- **Au moins 45 % du temps à la construction du cadre de référence**

- Enjeux et connaissance du système éducatif français et de ses acteurs ; connaissance et transmission des principes démocratiques et des valeurs de l'École républicaine ; connaissance des droits et obligations du fonctionnaire ;
- Savoirs et gestes professionnels dans le champ des sciences de l'éducation et de la vie scolaire ;
- Construction du rôle éducatif et pédagogique dans une communauté éducative et dans l'équipe vie scolaire.

- **Au moins 30 % du temps à la stratégie de mise en œuvre de l'action éducative**

- Développement des compétences psychosociales des élèves, définition et mise en œuvre collective du volet éducatif du projet d'établissement ;
- Accompagnement du parcours de l'élève et du projet d'orientation avec les acteurs de la communauté éducative ;
- Suivi individuel et collectif des élèves ; prévention des conduites à risque, climat scolaire.

- **Au moins 15 % du temps à l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles**

- Initiation à la recherche effectuée dans le cadre du mémoire ;
- Renforcement des compétences soutenant le développement professionnel tout au long de la carrière (curiosité, prise de recul, actualisation des savoirs, rigueur et attitude réflexive, créativité, gestion de la complexité).

- **10 % du temps sont réservés au contexte propre, notamment territorial, et aux innovations pédagogiques de chaque ESPE.**

3- Objectifs, axes et attendus de formation

a. Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

	<p style="text-align: center;">Compétences de référence (arrêté du 1^{er} juillet 2013) (C1, 2, 3, 6, 8 ; CC 1, 2, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14)</p>
<p style="text-align: center;">Objectifs de formation</p>	<p style="text-align: center;">Axes de formation</p>
<p>Il connaît de manière réfléchie le contexte institutionnel de l'Education nationale, les enjeux et implications du référentiel de compétences et des circulaires qui définissent sa fonction, pour se projeter dans le rôle et les missions qui lui sont confiées.</p> <p>Il inscrit et analyse son action en référence aux finalités, principes et valeurs portés par l'Ecole, dans le respect du cadre juridique et réglementaire.</p> <p>Il se positionne auprès des élèves et des membres de la communauté éducative comme un adulte référent en matière d'éducation.</p> <p>Il agit en pleine conscience de sa responsabilité : discerne les valeurs en jeu dans ses interventions, accorde une attention appropriée à chaque personne en assurant le respect et l'équité entre tous, veille à l'objectivité du traitement de l'information et à une gestion éthique des usages et de l'identité numérique.</p> <p>Il organise les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité et la qualité de l'organisation matérielle, la gestion du temps et la circulation de l'information.</p> <p>Il accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes, encourage et coordonne leurs initiatives en veillant à la complémentarité des dispositifs de citoyenneté participative et représentative ; il les accompagne dans la prise de responsabilité.</p>	<p>Cadre de référence et fondements éthiques du métier</p> <ul style="list-style-type: none"> · Connaissance du contexte institutionnel. Compréhension des valeurs, des finalités et des principes qui fondent le service public d'éducation nationale et que celui-ci promeut. · Compréhension de l'histoire du système éducatif et des politiques éducatives · Compréhension des enjeux et questionnements liés aux évaluations internationales et nationales des élèves comme des systèmes · Connaissance de l'originalité française de la fonction de conseiller principal d'éducation et des métiers de l'encadrement éducatif. Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. · Connaissance des lois et des règles encadrant la sécurité des biens et des personnes. Analyse d'un règlement intérieur. · Problématiser des situations éducatives en les éclairant par des travaux en sciences humaines et sociales pour construire un savoir-agir pertinent, adapté à la mesure des enjeux sociaux. · Inscrire et analyser son action dans le respect du cadre juridique, éthique et réglementaire, en référence aux principes démocratiques et aux valeurs républicaines dans la perspective de leur transmission. Concevoir des actions éducatives dans un cadre transversal et interdisciplinaire, en prenant appui sur les enseignements et les instances de la vie collégienne et lycéenne. <p>Usage responsable d'internet</p> <ul style="list-style-type: none"> · S'appropriier les droits et les obligations liés à l'usage du numérique dans le cadre professionnel ; distinguer identités numériques professionnelle et personnelle · S'appropriier l'environnement numérique du conseiller principal d'éducation dans l'établissement · Participer à la sensibilisation des élèves à un usage responsable d'internet et des outils numériques, en lien avec l'éducation aux médias et à l'information et l'enseignement moral et civique.

<p>Il maîtrise les règles de communication et leurs usages (langue française orale et écrite, numérique, LV niveau B2) pour échanger avec les élèves, les parents, les membres de la communauté professionnelle avec la qualité attendue dans l'exercice de sa fonction.</p> <p>Il communique aux parents les informations relatives au suivi des élèves et à leur assiduité et promeut les principes d'organisation et les règles de vie dans un esprit éducatif.</p>	<p>Communication respectueuse et efficace avec les élèves, les familles, les acteurs de la communauté éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> · Correction et qualité de la langue française à l'oral et à l'écrit (orthographe, grammaire, syntaxe, richesse et précision lexicales ; justesse de la prononciation et du ton, débit d'élocution) · Langage adapté, sens de l'écoute et respect, bienveillance avec les élèves · Usage d'une langue étrangère (B2) en situation professionnelle. · Communication verbale et non verbale, matérielle et dématérialisée. · Installation d'une relation de confiance en développant une posture fondée sur l'écoute et le respect · Appropriation des bases d'un échange fructueux : moments, méthodes, outils, points de vigilance, gestion des situations potentiellement conflictuelles. · Gestion des outils et des circuits d'information et traitement des données relatives au suivi des élèves. · Démarches et techniques d'entretien, réunion, conseil, régulation, médiation, animation, gestion de conflit.
<p>Il contribue à la réalisation des objectifs éducatifs de l'établissement en coopérant avec les enseignants, les personnels de la vie scolaire et les partenaires institutionnels et associatifs</p> <p>Il instaure et entretient une relation de confiance avec les parents.</p> <p>Il assume sa responsabilité dans le cadre de la vie scolaire qui consiste à placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective de réussite scolaire et d'épanouissement personnel</p> <p>Il organise les activités et les emplois du temps des personnels de la vie scolaire, assure l'animation et la coordination de l'équipe de vie scolaire, notamment des assistants d'éducation</p>	<p>Coopération au sein d'une communauté éducative</p> <p>Comprendre l'environnement dans lequel s'inscrit l'établissement, se situer dans une communauté éducative, nouer des relations avec les partenaires. Prendre progressivement sa responsabilité auprès du chef d'établissement et dans l'équipe de vie scolaire. Comprendre les liens entre la vie scolaire et la réussite des élèves, prendre la mesure de la notion de co-éducation ; Participer aux actions d'information et de bilan organisées à destination des parents. S'approprier les gestes professionnels favorisant le suivi des élèves : techniques de l'entretien individuel, communication et relations avec les familles, conduites de réunion »</p> <p>S'approprier des dispositifs et des techniques de travail collaboratif avec les enseignants et les autres personnels, d'animation de l'équipe de vie scolaire Participer à l'élaboration d'une décision commune ou d'un projet et à sa mise en œuvre Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives, notamment les professeurs principaux, pour permettre des regards croisés sur l'élève, dans une posture de conseil et d'accompagnement</p>

<p>Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier</p> <p>Niveau minimal requis pour chacun des attendus : 2</p>
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le cadre réglementaire et éthique dans lequel il exerce
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, de neutralité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
Rend compte de son travail aux acteurs concernés
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

b. Le conseiller principal d'éducation, conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves

Compétences de référence (arrêté du 1er juillet 2013) (C1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ; CC 3, 4, 7, 8, 9, 10)	
Objectifs de formation	Axes de formation
<p>Il mobilise avec pertinence les connaissances (sciences humaines et sociales, organisation) et le cadre réglementaire et éthique pour éclairer son action et l'inscrire en cohérence avec le volet éducatif du projet d'établissement qu'il contribue à élaborer et à coordonner.</p> <p>Il entretient et développe une expertise dans les méthodes qui favorisent la réalisation des objectifs éducatifs et le développement des compétences psychosociales des élèves en lien avec le socle de connaissances, de compétences et de culture.</p>	<p>Analyser, concevoir et mettre en œuvre un projet éducatif dans le projet d'établissement</p> <p>A partir d'exemples de projets éducatifs menés à l'échelle d'un établissement ou d'un territoire plus large, en référence à des situations de travail réelles, observées ou mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Analyser les stratégies et les modalités possibles de la mise en œuvre de l'action éducative · Concevoir collectivement une action éducative prenant en compte les instructions officielles (santé, éducation artistique et culturelle, développement durable...) ; les démarches pédagogiques afférentes et les objectifs d'apprentissage en fonction des besoins et de l'âge des élèves. · Contribuer à élaborer un projet éducatif cohérent avec le projet d'établissement et définir des indicateurs permettant son évaluation dans ses différentes dimensions (assiduité et persévérance scolaire ; qualité du climat scolaire; participation des élèves aux instances représentatives et implication dans la vie citoyenne ; mise en œuvre des parcours éducatifs ; circulation des informations, animation de l'équipe de vie scolaire, orientation des élève et réussite ...).
<p>En association avec les autres personnels, il contribue à l'engagement des élèves dans les apprentissages et à la qualité de vie dans l'établissement.</p> <p>Il mobilise les démarches et les modalités de travail qui renforcent l'estime de soi, le respect mutuel, le sentiment d'appartenance à un groupe et l'interdépendance positive. Par son comportement et par les actions éducatives qu'il initie ou auxquelles il contribue avec les assistants d'éducation, il assure la promotion de la santé, de la culture et de la citoyenneté chez les élèves et le développement des compétences qui leur sont liées.</p> <p>Il accompagne les élèves dans la construction de leur parcours</p>	<p>Former à une approche experte de l'action éducative, en dégagant le sens et le contenu d'une culture commune à partir des acquis de la recherche et des références institutionnelles, de situations observées, mises en œuvre et analysées.</p> <p>Développement de l'adolescent et apprentissages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement social et affectif de l'adolescent ; sociabilités juvéniles ; cultures adolescentes. - Les processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage (mémoire, attention, motivation, régulation, <i>feedback</i>, métacognition...) et le rôle des facteurs affectifs et du contexte dans l'apprentissage. - Apports théoriques et didactiques : savoirs / capacités / savoir -faire / compétences. - Dispositifs d'accompagnement scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers. <p>5.</p>

Compétences de référence (arrêté du 1er juillet 2013) (C1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ; CC 3, 4, 7, 8, 9, 10)	
Objectifs de formation	Axes de formation
<p>et le choix de leur orientation avec l'ensemble de l'équipe éducative. Il favorise l'implication de chacun et assure l'inclusion des élèves présentant des difficultés particulières ou des besoins éducatifs particuliers (en repérant leurs caractéristiques et en s'adressant en tant que de besoin aux personnels spécialisés, dont les enseignants référents handicap et les AESH).</p>	<p>Accompagner efficacement le parcours de l'élève et son orientation en association avec tous les acteurs de la communauté éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, mettre en pratique et renforcer les facteurs qui favorisent la persévérance scolaire et l'estime d'eux-mêmes des élèves, la valorisation des talents et l'ambition scolaire. - Concevoir des actions adaptées à la diversité des élèves, favorisant l'engagement, la responsabilité, l'autonomie, le travail individuel et la coopération. - S'appropriier les processus d'orientation des élèves et les parcours scolaires, identifier le rôle des partenaires et notamment des représentants des régions - Prendre part aux conseils et aux actions d'animation permettant aux élèves de mieux se connaître, de construire leur projet de formation et leur orientation
<p>Il maîtrise les problématiques d'absentéisme et s'appuie sur ses compétences et les outils de suivi pour favoriser l'assiduité des élèves.</p> <p>Garant du bon fonctionnement et de la qualité de la vie scolaire, il mobilise le règlement en s'attachant à en valoriser le sens dans l'intérêt du bien commun et utilise les outils à sa disposition pour assurer le suivi individuel et collectif des élèves.</p> <p>Il anticipe et repère, à des signaux faibles, les conduites à risques et les conduites addictives, et s'emploie à leur traitement en synergie avec les acteurs compétents. Il veille à prévenir les comportements qui nuisent au climat scolaire (atteintes à l'intégrité des personnes, au bien vivre ensemble) et met en oeuvre des mesures pour les régler de manière proportionnée et équitable.</p>	<p>Suivi individuel et collectif des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appropriier les outils permettant de mettre en oeuvre les conditions d'un contrôle des présences et d'un suivi efficace des élèves, de leurs déplacements, de leur surveillance - Construire et utiliser des grilles d'observation et d'évaluation adaptées. <p>Climat scolaire et qualité de la vie scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un usage éducatif et rigoureux du règlement. - Contribuer à la création d'un climat serein et à l'entretien de la qualité du cadre de vie et d'étude, à la gestion et à l'aménagement des espaces de travail et d'étude - S'appropriier les postures, les gestes professionnels et les principes établissant l'autorité. - Construire collectivement des actions de prévention des conduites à risques et des conduites addictives, des discriminations et des situations de harcèlement ; instruire leur traitement en relation avec les acteurs compétents. Concevoir, mettre en oeuvre et évaluer un dispositif d'alerte ou de sanction.

<p>Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier</p> <p>Niveau minimal requis pour chacun des attendus : 2</p>
Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
Mobilise les ressources professionnelles nécessaires à son action (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, instructions officielles, orientations pédagogiques, projet d'établissement ...)
Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Education nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

c. Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Compétences de référence (arrêté du 1er juillet 2013) (P 1, 3 ; CC 3, 4, 5, 9, 10, 14)	
Objectifs de formation	Axes de formation
<p>Il utilise l'observation, les dispositifs d'évaluation qu'il met en place et les ressources – littérature et réseaux professionnels, banques de données et savoirs de recherche – pour évaluer les résultats de son action sur des points précis et pour expérimenter, réfléchir et ajuster sa pratique en vue de la rendre plus efficace.</p>	<p>Pratique réflexive et recherche La préparation et l'analyse du stage, ainsi que l'initiation à la recherche effectuée dans le cadre du mémoire, permettent d'acquérir et de renforcer des compétences (curiosité, prise de recul, actualisation des connaissances, rigueur et attitude réflexive, prise en compte de la complexité) soutenant le développement professionnel tout au long de la carrière. La formation procure les outils pour identifier les travaux des recherches susceptibles de permettre de questionner et d'améliorer en continu la pratique professionnelle.</p> <p>Former la capacité à questionner, individuellement et entre pairs, sa pratique professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Appropriation de cadres d'observation et d'analyse de sa pratique · Questionnement et documentation des questions professionnelles · Outillage et clés de compréhension des méthodes de recherche pour actualiser les connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques · Analyse de pratiques innovantes documentées par la recherche. · Implication dans une recherche-action en relation avec des chercheurs. · Expérience d'une communauté de pratique professionnelle
<p>Il objective les forces et les limites de sa pratique professionnelle pour identifier ses besoins de développement et y répondre – à court et à moyen terme – dans le cadre de l'offre de formation accessible (institutionnelle, collaborative).</p> <p>Il mobilise les ressources de son environnement et des outils numériques au service de son activité professionnelle, dans la conception et la mise en œuvre de son métier et dans le champ de sa formation.</p>	<p>Culture du développement professionnel continu Former la capacité, individuellement et entre pairs, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> · exercer sa créativité, explorer et exploiter les ressources de formation de son environnement ; · se forger une culture numérique professionnelle : utiliser les outils pour se documenter, pratiquer une veille active, échanger avec l'ensemble de la communauté éducative ; un réseau professionnel.

<p style="text-align: center;">Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier Niveau minimal requis pour chacun des attendus : 2</p>
<p>Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves</p>
<p>Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité</p>
<p>Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier</p>
<p>Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs</p>
<p>Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques</p>
<p>Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)</p>